



AVIS DE CONVOCATION

2024-08-29

À tous les membres Cols blancs de la Ville de Pointe-Claire

Assemblées extraordinaires



Le mercredi 25 septembre 2024

9 h et 18 h 30

Les assemblées se tiendront en présentiel

1. L'assemblée de 9 h aura lieu au chalet Cedar Park, 22, avenue Robinsdale, Pointe-Claire et sera **seulement pour les membres à horaire atypique**;
2. L'assemblée de 18 h 30 aura lieu au gymnase du Centre sportif Olive-Urquhart, 230, boulevard Brunswick, Pointe-Claire.

Ordre du jour

- Ouverture;
- Représentation syndicale;
- Présentation et adoption de l'ordre du jour;
- Présentation de l'entente de principe de la Ville de Pointe-Claire;
- Période de questions;
- Vote secret;
- Clôture.

Un vote secret sera tenu, votre présence est essentielle !

Seuls les membres en règle du SFMM (SCFP) auront le droit de vote.

Cette assemblée est convoquée conformément aux statuts et règlements du SFMM.

Karen Valenzuela, trésorière-archiviste
Avis est, par la présente, donné le 29 août 2024.